

RÈGLEMENT DE L'OFFRE COMMERCIALE TEMPS FORT IARD 2022

**2 MOIS DE
COTISATION OFFERTS**

Du 16 mai au 16 juillet 2022

Article 1 – Organisateur

Thélem assurances, assureur du contrat, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, numéro SIREN 085 580 488, Siège Social « Le Croc », BP 63130 – 45431 Chécy cedex, Tel. 02 38 78 71 00. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest, CS 92459, 74436 Paris Cedex 09, via son partenaire de distribution, AÉSIO mutuelle.

Article 2 – L'offre commerciale

2 mois de cotisation offerts à tout souscripteur d'un contrat d'assurance auto, habitation et/ou protection juridique avec le code promotionnel « IARD2022 ».

Article 3 - Durée de l'offre

L'offre est valable pour toute nouvelle souscription intervenant dans la période du 16 mai au 16 juillet 2022. L'ensemble des pièces, nécessaires à la souscription du nouveau contrat, doit être réceptionné au 16 juillet 2022, dernier délai (cachet de la Poste faisant foi).

Article 4 - Modalités

La réduction équivaut à 2/12^{ème} de la cotisation annuelle du nouveau contrat souscrit. La réduction est déduite des 1^{ères} cotisations.

En cas de souscription simultanée du contrat auto et/ou habitation et/ou Protection juridique, les mois offerts s'appliquent sur l'ensemble des contrats souscrits.

Article 5 - Exclusions

Est exclue de cette offre commerciale la souscription d'un contrat auto, habitation ou protection juridique en remplacement d'un même contrat d'assurance en cours auprès d'AÉSIO mutuelle.

Cette offre est non cumulable avec toute autre offre commerciale mise en place par AÉSIO mutuelle dans le même temps.

Article 6 – Litiges et compétences des juridictions

Thélem assurances et AÉSIO mutuelle se réservent le droit, si les circonstances le justifient, d'annuler ou de modifier l'offre commerciale, sans que leur responsabilité soit engagée.

La participation à cette offre commerciale implique l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis dans un premier temps à l'appréciation souveraine de l'organisateur et en dernier ressort à l'appréciation des tribunaux matériellement et territorialement compétents.

Article 7 – Accès au règlement

Le règlement peut être consulté dans son intégralité pendant toute la durée de l'offre commerciale sur demande auprès des agences AÉSIO mutuelle.

Article 8 – informations générales

8.1 – AÉSIO mutuelle, distributeur de l'offre, et Thélem assurances, assureur, ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elles étaient amenées à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation (modification des modes d'accès à l'offre commerciale) et les modalités de déroulement de la présente offre commerciale. Thélem assurances et AÉSIO mutuelle ne sauraient, notamment, être tenues responsables d'aucun incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet. Enfin, elles ne pourraient être tenues pour responsables de perturbations ou de pertes de courrier pouvant survenir dans les services postaux ou électroniques.

8.2 – Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment une dotation, ou le non-respect des présentes conditions, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement de cette opération, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, Thélem assurances et AÉSIO mutuelle se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

8.3 - Thélem assurances et AÉSIO mutuelle se réservent la possibilité d'apporter toute modification aux présentes conditions de l'offre commerciale, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver leur décision et sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait, ou que les participants puissent solliciter une contrepartie. Le participant est réputé avoir accepté ces modifications du simple fait de sa participation à cette offre commerciale à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. En cas de modification, une mise à jour des présentes conditions sera alors publiée.